



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

AVIS PUBLIC

Concernant le dépôt du rôle d'évaluation foncière et locative pour les années 2020, 2021 et 2022

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière et locative de la Ville de Macamic, devant servir pour les années d'imposition 2020, 2021 et 2022 a été déposé au bureau municipal, au 70, Rue Principale à Macamic.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures ordinaires de bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou aune autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2020;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

Municipalité régionale de Comté (MRC) d=Abitibi-Ouest
11, 5^e Avenue Est
La Sarre, Québec J9Z 1K7

- < être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- < être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 09-1997 de la MRC d'Abitibi-Ouest et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Macamic,
Ce 17 septembre 2019


Joëlle Rancourt
Secrétaire-trésorière adjointe

70, rue Principale, Macamic (Québec) J0Z 2S0
Téléphone : 819 782-4604
Télécopieur : 819 782-4283
Courriel : macamic@mrcao.qc.ca